

progrès sont réguliers mais moins spectaculaires. En contrepartie, ces pays, qui n'ont jamais été des partenaires commerciaux importants pour le Canada, trouvent de meilleurs moyens de vendre leurs produits dans un marché canadien qu'ils connaissent moins: à preuve, le succès de la voiture Lada.

En ce qui concerne les contacts entre personnes - la réunion des familles, les visites familiales, les questions de visa et autres -, les progrès échappent eux aussi aux généralisations faciles. Dans le cas de certains pays d'Europe de l'Est, par exemple, la réunion des familles n'est pratiquement plus un problème; dans d'autres, nous frappons semble-t-il un mur de mauvaise volonté. Malgré tous nos efforts, nous n'avons toujours pas réussi à conclure des ententes consulaires satisfaisantes avec ces pays. Pour régler un des problèmes fondamentaux, celui de la double nationalité, il faut jeter un pont entre l'abîme qui sépare nos systèmes juridiques et sociaux. C'est une question qui préoccupe vivement des milliers de Canadiens, comme l'ont démontré dans notre pays les changements récents apportés aux lois de la citoyenneté en Union soviétique et en Tchécoslovaquie. Nous continuons pourtant de négocier, et je n'ai nullement abandonné l'espoir de fonder nos relations consulaires avec les pays d'Europe de l'Est sur des assises plus satisfaisantes.

Ces questions et d'autres seront évoquées collectivement lorsque les signataires de l'Acte final d'Helsinki se réuniront l'année prochaine à Madrid pour donner suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Canada sera alors en mesure de signaler que des progrès valables mais modestes ont été enregistrés ici et là dans la mise en oeuvre de l'Acte final, et qu'il a lui-même apporté sa contribution. Par la même occasion, nous relèverons certainement les graves manquements qui assombrissent le tableau, et nous en appellerons une fois encore aux gouvernements pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont pris en souscrivant librement à l'Acte final. Nous avons devant nous la tâche difficile de convaincre certains que notre défense des droits de la personne n'est pas une forme déguisée de subversion des régimes d'Europe de l'Est, mais plutôt une façon de réclamer le respect des libertés individuelles consacrées par un certain nombre de chartes internationales, dont l'Acte final d'Helsinki. L'appui des populations occidentales en faveur de la détente ne saurait être maintenu autrement. La population et le Parlement s'intéressent vivement aux préparatifs de la réunion de Madrid dont l'orientation, j'espère, se trouvera elle aussi déterminée dans le cadre de l'examen de la politique étrangère.